

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 12 janvier 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de présents : 14
Nombre de membres ayant donné procuration : 07
Nombre d'absents non représentés : 11
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 12 janvier 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

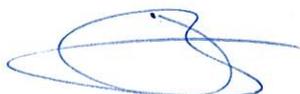
IX – Demandes de création d'UE flottantes pour 2022-2023

adopte à l'unanimité la création de l'UE flottante (cf. détails ci-dessous).

VOTE : POUR : 19

- Collège STEE
LP MEEGC – suivi des alternants : 8HeTD par alternant soit 216HeTD total

Pau, le 26/01/2023
Le Président,



Laurent BORDES